

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE
L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administra-
tion générale ; bureau droits collectifs.*

**ARRÊTÉ N° 645 portant changement de dénomi-
nation du cercle mixte du 3^e groupe logistique du
commissariat de l'armée de terre de Marseille
(Bouches-du-Rhône).**

Du 10/10/2006.

NOR D E F T 0 6 5 2 2 8 5 A

Références :

- Décret 81-732 du 29/07/1981, (BOC, p.3902 ;
BOEM 135), modifié ;
- Décret 91-687 du 14/07/1991, (BOC, p.2549 ;
BOEM 510), modifié ;
- Instruction 1832/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 11/
04/2001 ; (BOC, p. 2921 ; BOEM 135)

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP 5,
2007, texte 16.

Art. 1. Le cercle mixte du 3^e groupe logistique du
commissariat de l'armée de terre à Marseille (Bouches-
du-Rhône) prend l'appellation de cercle mixte du
groupe de soutien logistique du commissariat de
l'armée de terre de Marseille à compter du 1er juillet
2006.

Art. 2. Le général gouverneur militaire de Lyon,
commandant de la région terre Sud-Est est chargé de
l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le commissaire général de division,

directeur central du commissariat de l'armée de terre,

Gérard DELTOUR.

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau
planification des ressources humaines.*

**INSTRUCTION N° 772/DEF/EMAT/PRH/DS -
N° 9381/DEF/COFAT/BLS/E2PMS relative à la
formation individuelle de spécialité des officiers
de carrière ou sous contrat du domaine éducation
et entraînement physiques, militaires et sportifs.**

Du 12 octobre 2006.

NOR D E F T 0 6 5 2 2 8 6 J

Références :

1. Arrêté du 30 septembre 2005 (BOC, p. 7026 ;
BOEM 110* et 683*).
2. Circulaire 833/DEF/EMA/EMP/4 du 18 juillet
2005 (BOC, p. 4751 ; BOEM 683*).
3. Instruction 700/DEF/EMAT/PRH/DS du 26
avril 1999 (BOC, p. 2847 ; BOEM 771).
4. Instruction 1220/DEF/PMAT/EG/B du 07
juillet 2000 (BOC, p. 3319 ; BOEM 311-0)
modifiée.
5. Instruction 630/DEF/EMAT/BPRH/EG/OFF
du 12 juin 2003 (BOC, p. 4601 ; BOEM 770)
modifiée.
6. Instruction 60/DEF/EMAT/PRH/EG/OFF
du 14 janvier 2004 (BOC, p. 552 ; BOEM
770).
7. Instruction 832/DEF/EMA/EMP/4 du 18 juillet
2005 (BOC, p. 4748 ; BOEM 683*).
8. Instruction 683/DEF/EMAT/BPRH/ESC du 20
juillet 2005 (BOC, p. 4963 ; BOEM 770).
9. Instruction 529/DEF/EMAT/PRH/DS - 6644/
DEF/COFAT/DES/E2PMS du 06 juillet 2006
(BOC/PP 25, 2007, texte 11 ; BOEM 683*, 770
et 771).
10. Instruction 564/DEF/EMA/BPRH/PG du 17
juillet 2006 (BOC/PP 1, 2007, texte 20 ; BOEM
770).
11. Directive no 1027/DEF/EMAT/BPRH du 6
décembre 2005 (n.i. BO).
12. Circulaire 833/DEF/EMA/EMP/4 du 18
juillet 2005 (BOC, p. 4751 ; BOEM 683*).

Pièces jointes :

Deux annexes.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 683
et 763

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP 5,
2007, texte 17.

S'inscrivant dans l'architecture des textes fixés par
l'instruction de troisième référence, l'instruction citée